

**Conseil de sécurité**

Distr. générale  
23 juin 2020  
Français  
Original : anglais

---

**Lettre datée du 22 juin 2020, adressée au Secrétaire général  
par le Représentant permanent de l'Allemagne  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous informer que, sous la présidence de l'Allemagne en juillet, le Conseil de sécurité prévoit d'organiser le 2 juillet 2020 un débat public de haut niveau sur le thème « Pandémies et sécurité ».

À cet égard, l'Allemagne a établi la note de cadrage ci-jointe (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

(Signé) Christoph Heusgen



**Annexe à la lettre datée du 22 juin 2020 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Note de cadrage en vue du débat public de haut niveau du Conseil de sécurité sur le thème « Pandémies et sécurité », qui doit se tenir le 2 juillet 2020 à 10 heures**

**Contexte et faits nouveaux**

1. Les risques sanitaires mondiaux, tels que les pandémies et les épidémies, représentent une menace potentielle pour la paix et la sécurité internationales. Parmi les exemples frappants d'épidémies qui se sont transformées en risques sanitaires mondiaux, on peut citer les épidémies de syndrome respiratoire aigu sévère, de VIH/sida et de maladie à virus Ebola. Dans le cas de l'Ebola, le Conseil de sécurité a déterminé dans sa résolution [2177 \(2014\)](#) que l'épidémie constituait une menace pour la paix et la sécurité internationales et qu'elle compromettrait la stabilité des pays les plus touchés, ce qui pourrait provoquer de nouveaux épisodes de troubles civils et de tensions sociales, une détérioration du climat politique et une aggravation de l'insécurité.
2. La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), qui a fait plus de 400 000 victimes à ce jour, est devenue une urgence de santé publique mondiale et a mis au défi la coopération mondiale, notamment dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies.
3. Jusqu'à présent, l'effet le plus immédiat de la COVID-19 sur les situations de conflit a été une détérioration de la situation humanitaire. Au Yémen, par exemple, le virus se propage dans tout le pays et submerge un système de santé déjà défaillant. En outre, le manque de coordination dans les mesures prises pour faire face à l'épidémie constitue un obstacle supplémentaire aux négociations de cessez-le-feu menées par l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen.
4. À moyen et long terme, il y a lieu de s'inquiéter des lourdes conséquences économiques et sociales de la COVID-19, qui auront probablement une incidence sur la stabilité politique dans de nombreux pays. En effet, cette pandémie exacerbe les causes profondes des conflits armés (chômage, inégalités, stigmatisation sociale et méfiance à l'égard des institutions de l'État), qui sont de solides indicateurs du risque d'émergence ou de prolongation de la violence.
5. Les retombées économiques et sociales de la COVID-19 risquent de déstabiliser les pays où la gouvernance est faible et la résilience insuffisante. Une gouvernance faible combinée à un manque de soutien et de protection peut pousser la population à se révolter ou à se battre pour les ressources. La propagation du virus et ses conséquences entravent également le développement et le progrès social et limitent l'exercice des droits humains ; elles touchent particulièrement les plus vulnérables et réduisent à néant les perspectives d'amélioration des conditions de vie. Les femmes sont les plus touchées sur le plan économique et par la forte augmentation de la violence sexiste.
6. Dans l'ensemble, les conflits armés, en détruisant les infrastructures médicales, ont des conséquences dévastatrices pour les systèmes de santé et pour la protection des civils contre une éventuelle crise sanitaire. La prestation de soins médicaux est souvent impossible. Le rôle social des femmes est affaibli, leur contribution à la santé des communautés est limitée. La prévalence des maladies augmente dans les zones de conflit aussi bien qu'aux alentours. Au Soudan du Sud, par exemple, les conséquences des combats et des déplacements ont accru la vulnérabilité au choléra,

à la méningite et à la fièvre de la vallée du Rift. Il a également été constaté que la polarisation sociale et la peur des autres, les rumeurs communautaires et la méfiance à l'égard des institutions publiques dans les contextes de conflit peuvent prolonger les épidémies de maladies infectieuses et empêcher des réponses et internationales et locales efficaces.

7. C'est pourquoi, le 23 mars 2020, le Secrétaire général a appelé à un cessez-le-feu mondial afin de tenter de réduire les incidences des conflits sur la pandémie de COVID-19. Jusqu'à présent, son appel a été approuvé par 114 Gouvernements, organisations régionales et dirigeants. De nombreux groupes de la société civile et 16 groupes armés ont soutenu l'appel. Dans sa déclaration du 23 avril 2020, le Secrétaire général a également appelé à ce que les droits humains soient au centre de l'action mondiale contre la COVID-19.

8. La COVID-19 a eu un impact sans précédent sur les opérations de paix des Nations Unies. Les missions sur le terrain et le Secrétariat ont dû s'adapter rapidement. À moyen et à long terme, les enseignements tirés de la COVID-19 et des crises sanitaires passées doivent permettre d'accroître la résilience et les capacités des opérations de paix des Nations Unies face aux pandémies.

9. Dans le cadre des mesures prises par l'Organisation, et parallèlement aux piliers Développement et Droits de l'homme, le Conseil de sécurité devrait aborder la question de savoir comment agir de manière préventive pour atténuer les effets de la pandémie sur la paix et la sécurité dans les milieux les plus vulnérables.

### **Objectif et portée**

10. L'objectif de ce débat public est de procéder à un échange de vues sur les répercussions des menaces sanitaires internationales, des épidémies et des pandémies sur la sécurité ainsi que sur le rôle du Conseil de sécurité dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

11. Les États Membres sont encouragés à faire part de leur expérience et de leur examen des questions suivantes :

- Quels sont les éléments déclencheurs qui transforment une crise sanitaire en une crise de sécurité ?
- Dans quelle mesure les pandémies exacerbent-elles les conséquences humanitaires des situations de conflit ? Inversement, dans quelle mesure la violence et l'instabilité dans les situations de conflit aggravent-elles les pandémies ?
- Comment les États Membres peuvent-ils minimiser les effets néfastes des épidémies et des pandémies, en particulier pour les plus vulnérables ?
- Quelles leçons relatives à des situations de conflit spécifiques les États Membres ont-ils tirées des crises sanitaires passées et de la COVID-19 ?
- Comment les opérations de paix des Nations Unies peuvent-elles continuer à exécuter leur mandat en période de crise sanitaire mondiale ? Comment peuvent-elles garantir des ressources et des capacités adéquates pour protéger la santé et la sécurité de l'ensemble du personnel ? Comment peuvent-elles remplir pleinement leurs mandats, y compris en matière de protection des civils ?
- Comment le Conseil de sécurité peut-il renforcer au mieux ses activités de prévention des conflits en tenant compte des répercussions des risques sanitaires sur les conditions de sécurité ?

- Comment les pays peuvent-ils prévenir la détérioration de la situation des droits humains au regard des mesures d'urgence ?
- Comment les États Membres peuvent-ils améliorer l'appui au rôle essentiel des femmes dans la lutte contre les épidémies et les pandémies ?

**Modalités de la réunion**

12. La réunion sera présidée par le Ministre fédéral des affaires étrangères de l'Allemagne, Heiko Maas.

13. Les personnes suivantes ont été invitées à présenter un exposé :

- António Guterres, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (à confirmer)
- Peter Maurer, Président du Comité international de la Croix-Rouge (à confirmer)
- Amira Elfadil Mohammed Elfadil, Commissaire aux affaires sociales de l'Union africaine (à confirmer)

14. Les méthodes de travail pour le mois de juillet n'ont pas encore été adoptées. Sans préjuger de la décision des membres du Conseil de sécurité à ce sujet, l'Allemagne compte tenir le débat public sous la forme d'une vidéoconférence publique. Si les mêmes méthodes de travail que celles en vigueur pour le mois en cours sont suivies, les États Membres et les États observateurs qui ne sont pas membres du Conseil de sécurité seront invités à participer à la vidéoconférence conformément aux principes énoncés à l'article 37 et pourront participer, après décision, en présentant des déclarations écrites. Dans ce cas, ils seront invités à envoyer leurs déclarations écrites au Président du Conseil de sécurité ([dppa-scsb3@un.org](mailto:dppa-scsb3@un.org)) avant la réunion.

---